

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18881 - 73ÈME ANNÉE

Hausse minimale du salaire minimum le 1er janvier

SMIC : la vie est chère à La Réunion mais pas de prime de vie chère



À La Réunion, l'État fixe le montant des salaires dans la fonction publique, celui des pensions, celui des prestations sociales ainsi que celui du SMIC. Parmi toutes ces sources de revenu, seule les salaires des agents titulaires de la fonction publique bénéficient d'une prime destinée à couvrir les frais d'une vie plus chère qu'en France. Or, la vie est plus chère pour tout le monde.

Le SMIC augmentera de 1,24 % le 1er janvier. « Couplé à la baisse des cotisations salariales, cela représente, en salaire net pour une personne travaillant à temps plein, une augmentation de 20 euros par mois de janvier à septembre puis de 35 euros à partir du 1er octobre. Au total, la hausse sur l'année sera de 285 euros », indique le ministère du Travail dans un communiqué.

Le SMIC est un salaire minimal fixé par la loi. La loi donne aussi la pos-

sibilité au gouvernement d'augmenter le SMIC plus que ne le prévoient les critères utilisés. Il a décidé de s'abstenir de ce geste. Le montant du SMIC est calculé sur la base de critères liés à la situation de l'économie en France. Ce n'est pas celle de La Réunion, notamment en termes de coût de la vie et d'inflation.

C'est le premier facteur qui marque la plus grande différence. En effet, l'État reconnaît que le coût de la vie est plus important à La Réunion qu'en France, c'est pourquoi il verse

aux agents titulaires une prime leur permettant d'avoir le même pouvoir d'achat malgré cette vie plus chère. Cette surémunération multiplie le salaire par 1,53. Pour les autres revenus et prestations décidées par l'État, cette prime n'existe pas. Ce fait introduit donc une inégalité.

RSTA

En 2009, un mouvement social parti

de Guadeloupe a essaimé dans les anciennes colonies intégrées à la République. Dans notre île, il survenait à la suite de plusieurs importantes hausses des prix liées notamment à celle des carburants. Aussi, la question du pouvoir d'achat était au cœur des revendications. Le mot d'ordre était une hausse généralisée des salaires, des prestations sociales et des bourses des étudiants de 200 euros par mois. La fin du mouvement a permis plusieurs avancées.

Dans le domaine des prix, l'État pris immédiatement une décision relevant de sa compétence : la baisse des prix du gaz et des carburants, ainsi que leur gel pour 6 mois.

Syndicats, associations et organisations politiques ont également entamé les discussions avec les acteurs des prix. Une baisse de plus de 250 produits de grande consommation a

été obtenue. Elle pouvait aller jusqu'à 20 %.

Dans le domaine des salaires, ce fut notamment la création du RSTA. Cette somme était intégralement payée par l'État. C'était un complément de salaire versé à tous les travailleurs ayant une paie inférieure à 1,4 SMIC. Cela signifiait qu'à La Réunion, le salaire minimal pour une personne travaillant à temps plein était le SMIC+100 euros, auquel pouvait s'ajouter 50 euros de salaire net versé par l'entreprise, l'État prenant en charge les cotisations sur cette somme.

Même prime pour tout le monde

Ces avancées avaient été remises en

cause par un autre gouvernement trois ans plus tard. Le débat continue sur cette question. Pour le PCR, cela passe par lutter contre cette inégalité qui coupe en deux la société réunionnaise. Sa proposition est de déterminer quel est le véritable écart du coût de la vie entre La Réunion et la France, et si la vie est plus chère à La Réunion, alors que le même différentiel positif soit alloué à tous les salaires ainsi qu'aux minima sociaux. Cette mesure concernera aussi la fonction publique, sans que soient remis en cause les contrats signés par les agents déjà titulaires.

Appliquée au SMIC, cette proposition doit permettre à un travailleur qui touche ce salaire de lui donner le même pouvoir d'achat qu'en France.

M.M.

Afrique de l'Ouest

Fin du franc CFA en 2020 dans la CEDEAO

La nouvelle monnaie de la CEDEAO qui va remplacer le franc CFA, sera effective en 2020, a déclaré, samedi soir, le président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré, de retour du 52e Sommet de cette communauté.

« On le ferait de manière progressive de sorte que tous les pays qui pourront répondre aux critères de convergences vont commencer à battre la monnaie CEDEAO en attendant que les autres pays puissent se conformer et puissent intégrer le processus de cette monnaie », a déclaré M. Kaboré à la presse. « On a maintenu, en tout cas, la position qu'en 2020, cette monnaie devra donc exister et démarrer », a-t-il ajouté.

M. Kaboré s'exprimait à son arrivée à Ouagadougou, après avoir pris part, samedi à Abjua au Nigeria, à la

52e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le 28 novembre dernier, le président français, Emmanuel Macron, avait déclaré que la France n'est pas le maître du Franc CFA utilisé depuis 1945 dans 14 Etats d'Afrique subsaharienne, et qui est décrié de nos jours sur le continent africain.

« La France n'est pas le maître. Elle en est le garant. Ce sont les Etats africains de la zone qui sont maîtres et qui peuvent décider », avait dit M. Macron à l'Université de Ouagadou-

gou. « Dans une zone qui avait une histoire commune, on a créé une zone monétaire. C'est l'héritage d'un passé. Il faut réinterroger le périmètre. C'est une bonne chose, car il crée la stabilité dans la région. Ça n'est pas l'impérialisme », avait-il insisté.

Il avait ajouté que la France accompagnera la solution qui sera décrétée par les dirigeants africains, précisant que « c'est un vrai sujet de stabilité qu'il faut aborder avec beaucoup de sérénité ».

In kozman pou la rout

« La rishès in moun sé son l'intélizans »

Ala in kozman i fé plézir mon zorèye. Pou kosa ? Pars, demoun i baz souvan dé foi dsi bann rishès matèryèl. Zot lé kontan an avoir in gran mézon, in bèl loto, in kostime karnèr. Si ou la poin sa, déboute gète ! Parl pi si ou i rode game in fiy, ou lé riskab lo famiy i fé kour aou si ou na poin lo pourkoi an sifizans. Mé l'intélizans, dizon galman l'instriksyon, sa i oi pa do loin sa, épi sa i intèrèss pa pèrsonne. Sa i vann pa, sa i ashète pa. Romark azot bien, final de kont, la rishès sé sak i mank aou, pars sak i mank aou lé pli inportan pou ou ké sak ou néna. Alé ! mi lèss azot réflèshi la dsi, é ni artrouv pl dvan sipétadyé.

Edito

Les centrales thermiques EDF et Albioma fermées comme prévu dans 4 ans ?

Dans une interview diffusée hier sur France 2, Emmanuel Macron a rappelé quelques engagements.

Dans le domaine de l'environnement, le président de la République a confirmé que l'arrêt des centrales thermiques et à charbon se fera en 2022 au plus tard. Il veut donc que cette question soit réglée au cours de son mandat.

L'application d'une telle mesure aura des effets à La Réunion. La production de base est en effet assurée par deux centrales à charbon appartenant à Albioma, tandis qu'EDF dispose d'une centrale thermique et de turbines à combustion pour assurer une production supplémentaire la journée. De plus, Albioma veut encore faire tourner une turbine à combustion supplémentaire qui consiste là encore à brûler un carburant pour produire de l'électricité. À en croire les propos du chef de l'État, cela ne sert plus à rien d'investir dans ce domaine. L'investissement devrait plutôt porter sur le démantèlement de ces structures.

La Réunion dispose de toutes les énergies nécessaires pour rendre les centrales thermiques et à charbon de notre île inutiles. Il était prévu qu'en 2025, non seulement l'électricité mais en plus les transports tireraient leur énergie de sources non polluantes : soleil, océan, volcan, vent, rivières... Mais depuis 2010, la politique insufflée au niveau régional est allée à contre-courant, en privilégiant notamment la réalisation d'une route en mer financée par les crédits prévus pour construire un train à traction électrique. La fuite vers la Martinique de l'expérimentation sur l'énergie thermique marine est une illustration supplémentaire de la perte de crédit de La

Réunion dans un domaine où elle était toujours citée en exemple.

L'échéance 2022 rappelle aussi qu'en son temps, l'Agence régionale de l'énergie Réunion (ARER) avait réalisé une étude démontrant qu'il n'y avait pas besoin de remplacer l'ancienne centrale thermique du Port par celle située au Port-Est. Des mesures d'économie ainsi que les énergies renouvelables permettaient de se passer de cette coûteuse installation. Mais EDF a refusé d'en tenir compte, et à même reproché à l'ARER d'avoir fait cette étude. EDF a donc maintenu la construction de la nouvelle centrale.

Il aurait mieux valu écouter les experts réunionnais. Car quand le président de la République annonce la fermeture des « centrales thermiques et à charbon », la centrale EDF du Port-Est en fait partie, tout comme les centrales Albioma. Il reste donc 4 ans aux promoteurs de ces centrales pour trouver une alternative à leurs sources d'énergie polluantes. D'ores et déjà, la canne à sucre ne suffit pas. EDF et Albioma vont-ils alors demander à l'État une mesure d'exception pour leur permettre de continuer à faire fonctionner à La Réunion des centrales interdites en France ?

Si tel était le cas, cela confirmerait que le retard pris depuis 2010 par La Réunion dans le domaine des énergies renouvelables est très important. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une politique qui a privilégié les intérêts d'utilisateurs d'énergies fossiles : les importateurs de pétrole et de véhicules à essence, les transporteurs, les propriétaires des centrales thermiques notamment.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Ala pou kosa vin désanm i tonm vin désanm !

Kisoi la fête kaf ! Kisoi la fête la libèrté ! Apèl ali konm zot i vé pars pou bann péi konm nou sé la finisyon avèk l'èsklavaz l'om par l'om. Mé zot i koné dann tout péi i tonm pa mèm date. La Martinik laba, la gwadloup galman, la date l'abolisyon la tonm avan la n'ote. Isi la Rényon ni koné sa i tonm lo vin désanm. Donk mon késtyon : pou kosa nout zour l'abolisyon i tonm zour la dann nout péi ? Noré pi tonm in n'ot zour mé la tonm konm ni koné. Akoz sa !

Dabor zot i koné sé in moun i apèl Sarda Garriga la vni shé nou kom komisèr La Républik pou fé aplik in dékré 27 avril pou aboli l'èsklavaz dann bann koloni. Bann blan té i espèr artard ankor l'abolisyon. Bann zésklav l'avé tro konfyans dann lo nouvo komisèr. 14 oktob 1848 ala ké Sarda i débark. 18 oktob ala ké li li done dépar pou l'aplikasyon lo dékré : i apèl sa promilgasyon. Bann zésklav sar lib lo 20 désanm, dèrnyé kara.

L'èrla Sarda i komans fé son tour d'lil. Pou bann zésklav li di azot zot sar lib san tardé. 24 oktob li désid bann z'afranshi sar blijé travaye pou z'ot ansien mètr. Konm Axel Gauvin i di dan « oté Sarda », shien méshan va pèrd l'anvi mord, mové mèt va vni bon patron... 19 désanm 1848 o soir apré an avoir fé son tour dan La Rényon, Sarda i rant dann Sindni ; in kantité zésklav i marsh avèk li.

Dimansh dsi la plas Barachois vin mil pèrsone par la, i fête la libèrté. L'èsklavaz lé fini dann nout péi, toulmoun lé lib par la loi... zordi ni apèl sa l'étap la libèrté, mé l'égalité lé ankor loin pou trapé. 62000 pèrsone i sort zésklav pou vni lib, pou vni afranshi.

Ala koman n 20 désanm la vni nout fête la libèrté, nout fête kaf, nout fête l'abolisyon l'èsklavaz. Ala koman vi désanm la vni vin désanm.

Justin